

Département de l'Ain
Arrondissement de Nantua
Canton de Bellegarde
COMMUNE de

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51

COMPTE – RENDU
Réunion du Conseil Municipal
du 17 mai 2021
Convocation du 11 mai 2021
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 17 mai 2021 à 20 heures à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTRAND Benjamin, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, DRIDI Hana, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine, MÜLLER Julien, TAY Nurcan.

Absente excusée: CECILLON Christelle.

Absent : MARTINS DO REGO Samuel

Hana DRIDI est élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,
ACCEPTE le paiement des factures présentées.

- APPROUVE le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH) arrêté par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien le 11 mars 2021.
- ACCEPTE les conventions avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain :
 - o Mission de maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité concernant l'aménagement de la RD 1084 sur la traversée de la Voûte et du village. Coût de la mission : 2 025 € H.T.
 - o Mission de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'école. Coût de la première phase : 4 500 € H.T.

- APPROUVE l'avenant n° TC21-1 au contrat de forage conclu le 19 juin 2019 avec la SAMIN. L'avenant fixe les modalités d'accueil des matériaux inertes en vue de remblayer les parcelles communales
- SOLLICITE l'aide financière du département de l'Ain, dans le cadre de la contractualisation, de 30 % du montant H.T. et une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 50 % concernant :
 - les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'école. Le coût est estimé à 200 000 € H.T.
 - la mise en place des couvertines sur les têtes de mur de l'ancienne scierie Thévenin. Coût de l'opération : 21 720 € H.T.
- REFUSE le transfert de la compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.
- APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun « application du droit des sols » (ADS).
- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 18 mars 2021.
- EST INFORMÉ :
 - o du projet d'implantation d'une antenne TDF aux Enversiers.
 - o de l'avancement du projet de construction du cabinet vétérinaire.
 - o de la participation de la commune au Sylvotrophée, concours forestier, à l'initiative du Parc Naturel Régional du Haut-Jura qui vise à valoriser une gestion équilibrée des forêts.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Gilles THOMASSET